

VOYAGE SCOLAIRE AU SKI

VARIS

Du 11 au 16 février 2024

Collège Marcel Pagnol - Martigues

SOMMAIRE

- ▣ Le projet pédagogique avec les objectifs du séjour et le projet financier
- ▣ L'encadrement
- ▣ Description du chalet + photos
- ▣ L'organisation dans les chambres + photos
- ▣ Le planning de la semaine
- ▣ Une journée type
- ▣ L'organisation pendant la pratique du ski
- ▣ Le « trousseau »
- ▣ Ondonedesnouvelles.com
- ▣ Infos complémentaires
- ▣ Questions diverses

LE PROJET PEDAGOGIQUE

PROJET SKI

M. PAGNOL

-

MARTIGUES

Ce projet s'inscrit en étroite relation avec le projet pédagogique EPS du collège.

1 - Présentation

2 – Projet pédagogique

3 - Projet financier

4 – Sécurité

1- Présentation

Le voyage scolaire au ski se passerait dans les Hautes-Alpes (05) et plus précisément dans la station de ski de Vars.

Nous pourrions amener 48 élèves de 5^{ème} / 4^{ème} pour 6 jours de ski pendant les mois de janvier / février 2023. La semaine retenue serait la suivante : du **11 au 16 février 2024 !**
Les jours et horaires de départ et d'arrivée resteraient à déterminer par le transporteur, en lien avec l'hébergement choisi sur place.

Le cout maximum du séjour serait voté au CA du mois de septembre. Le paiement de ce voyage, en enlevant toutes les aides extérieures (voir le projet financier), serait à la charge des familles.

Le projet serait présenté aux élèves et aux familles retenues dans le courant du mois de décembre 2023.

L'inscription définitive serait effective à la réception du dossier complet (Paiement total (plusieurs chèques possibles), acte d'engagement, feuille d'informations et autorisation parentale).

En ce qui concerne le choix des élèves pour ce stage, cela se ferait dans l'ordre d'inscription. Cependant, l'équipe EPS, en lien avec l'administration du collège, se réserverait le droit de ne pas valider certaines inscriptions en cas de mauvais comportement d'élève(s) au collège.

Pour éviter une course à l'inscription qui peut se révéler dangereuse et créer une certaine injustice nous fonctionnerions de la manière suivante :

- Les premiers inscrits seraient les élèves ayant ramené leur dossier complet !
- A partir du 48^{ème} élève inscrit, les suivants seraient inscrits sur une liste d'attente qui ne comporterait cependant que 10 élèves.
- L'inscription ne serait définitive qu'une fois le dossier complet ramené !

2- Projet pédagogique

A- Objectifs du séjour

Le voyage au ski serait organisé autour de deux objectifs majeurs qui sont :

- Apprendre à vivre ensemble,
- Apprendre à skier ou se perfectionner en ski alpin.

B- Présentation du projet

Pour atteindre ces 2 objectifs nous amènerions 48 élèves de 5^{ème} / 4^{ème} du collège dans la station de ski de Vars (05). Nous serions 6 adultes de l'établissement pour les encadrer tout au long de ces 6 jours. L'hébergement se fait dans une structure située dans la station.

Les journées seraient toutes découpées de la même façon :

- Lever et petit déjeuner
- Matinée de ski
- Déjeuner (sur les pistes ou au centre (selon la météo))
- Après-midi de ski
- Gouter, douches, activités et temps libre
- Repas puis veillée à thème

C- Comment atteindre ces objectifs

➤ Objectif n°1 : Apprendre à vivre ensemble

✓ QUAND ?

- Au collège (un élève qui a un mauvais comportement peut perdre sa place au séjour)
- Dans les chambres (rangement, discrétion, ...)
- Dans notre hébergement (que ce soit dans les douches, dans les couloirs, à table ou dans les salles communes)
- Dans la station (remontées mécaniques, bas de la station, en attendant la navette, ...)
- Sur les pistes de ski (10 règles du bon skieur)

✓ **COMMENT ?**

- En respectant les règles données par les professeurs
- En pensant que tout ce qu'on utilise, il faut le partager
- En faisant preuve de discrétion pour ne pas déranger les personnes autour de soi.
- En adoptant une attitude polie, d'écoute respectueuse envers tous les adultes du chalet ou de la station.

✓ **MISE EN ŒUVRE :**

- Mise en place d'un *challenge de la meilleure chambre* sur le thème « apprendre à vivre ensemble ». (Evaluation tout au long du séjour sur l'entente entre les membres de la chambre, son rangement, ...).
- Mise en place quotidienne d'un *challenge de la meilleure tablée* (la moins bruyante, la plus propre, ...)

➤ Objectif n°2 : Apprendre à skier ou se perfectionner en ski

✓ **APPRENTISSAGE :**

- S'engager avec courage et volonté dans l'activité pour effectuer un maximum de progrès pendant la semaine de ski.
- Savoir écouter les conseils des adultes pour corriger ses erreurs et améliorer son travail.

✓ **PERFECTIONNEMENT :**

✚ Skier en toute sécurité

- ❖ Echauffement
- ❖ Maîtrise de la vitesse
- ❖ Anticiper les dangers et les obstacles
- ❖ Respecter le balisage

✚ Savoir skier en groupe avec un adulte

- ❖ Concentration sur les remontées mécaniques
- ❖ Maîtriser sa vitesse
- ❖ Savoir se ranger en groupe
- ❖ Accepter sa place dans le groupe

✚ Améliorer sa maîtrise technique

- ❖ Transfert du poids du corps

- ❖ Technique moins couteuse en énergie
- ❖ Pas du patineur
- ❖ ...

✚ Connaître la montagne et ses dangers

D- Quels résultats attendus ?

➤ Objectif n°1

- A court terme : Que chaque élève passe un excellent séjour malgré les difficultés qu'il pourrait rencontrer (froid, apprentissage difficile, ...).
- A moyen terme : se souvenir de toutes les règles de vie mises en place pendant la semaine et comprendre leur importance.
- A plus ou moins long terme : créer un lien avec l'élève pour pouvoir s'appuyer dessus au cours des futures années au collège.

➤ Objectif n°2

- Pour les débutants : qu'ils sachent tous descendre tranquillement une piste de difficulté moyenne en suivant un professeur, un moniteur ou un groupe d'élèves,
- Pour les débrouillés : une meilleure maîtrise technique mais aussi un respect des règles d'or du skieur plus important, notamment quand on sera en groupe.

3-Projet financier de 2024

A- Les dépenses

| OBJET | CALCUL | MONTANT |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Accompagnateurs | 6 x 305.8 | 1 834.8 € |
| Pension complète | 48 x 185 € | 8 880 € |
| Matériel | 48 x 28 € | 1 344 € |
| Forfaits | 48 x 70 € | 3 360 € |
| Transport | | 1 900 € |
| Casques | Option obligatoire : 6 € | Offert |
| Moniteurs ESF | Cours 18h x 2 moniteurs | 1 512 € |
| Participation élèves transport | 48 x 4.37 € | 209.76 |
| Assurance annulation | 1 offerte à 600 € | 0 € |
| TVA | TVA totale | 1 094.12 € |
| | TOTAL | 20 134.68 € |

B- Les recettes

| OBJET | CALCUL | MONTANT |
|---|--------------|------------------|
| PAME | | 2 000 € |
| Participation AS | Transport | 1 900 € |
| Participation fond réserve pour 6 accompagnateurs | 6 x 305.8 € | 1 834.8 € |
| | TOTAL | 5 734.8 € |

Reste à charge par famille :

(Dépenses totales - Recettes totales) / 48

(20 134.68 € - 5 734.8 €) / 48

14 399.88 € / 48

300 € par élève

4- Sécurité

A- Textes officiels

Bien que l'enseignement des activités physiques soit souvent encadré par des textes précis, sinon exhaustifs (exemple de la natation), il n'existe actuellement aucune norme de sécurité spécifique en matière d'activités physique de pleine nature pour l'enseignement de l'EPS dans le second degré.

Il existe cependant quelques sources officielles sur lesquelles nous allons nous appuyer :

- **Les circulaires n°72-171 et 73-400 du 23/06/1972 et du 05/10/1973** du ministère de la jeunesse et des Sports qui expliquent que les professeurs d'EPS ont compétence pour enseigner toutes les activités dans la mesure où ils s'estiment capables de le faire et avec l'accord de l'autorité hiérarchique. Ce texte s'applique dans le cadre des cours obligatoires et aux sorties de pleine nature.
- **Le BO n°7 de septembre 1999**, destiné aux enseignants du 1° degré qui aborde le taux d'encadrement lors des sorties scolaires.
- **L'arrêté du 20 juin 2003 (BO n°30 du 24 juillet 2003)** précise les conditions d'encadrement et de sécurité dans les centres de vacances et de loisirs.
- **La circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 (BO n°32 du 9/9/2004)** précise les « recommandations à l'attention de la communauté éducative et des enseignants d'EPS.
- **L'arrêté du 25 avril 2012** qui précise certains points sur le taux d'encadrement lors de séjours ski en centre d'accueil.

En résumé, chaque groupe doit être encadré par un professeur d'EPS ou par un moniteur de ski (brevet d'état) et peut-être accompagné par un professeur autre qu'EPS ou un adulte en qualité d'aide.

Un groupe ne pourra jamais excéder le nombre de 12 élèves.

Il faut faire, dans la mesure du possible, des groupes de niveaux homogènes.

B- Encadrement

Nous insistons sur la nécessité d'être minimum 6 encadrants. En effet, la gestion des éventuels malades ou blessés nous l'impose.

Nous sommes 4 professeurs d'EPS et deux moniteurs de ski. Nous répartirons les élèves dans 5 groupes.

Les moniteurs tourneront sur les 5 groupes sur la semaine pour que chaque élève puisse bénéficier au moins une fois des compétences de ces professionnels du ski ! Néanmoins, leur travail se centrera sur les grands débutants.

L'intérêt de fonctionner sur 5 groupes est double :

- En cas de blessure ou d'absence d'un des professeurs d'EPS nous pouvons continuer à fonctionner en répartissant les élèves en 4 groupes.
- Nous pouvons réaliser 5 groupes différents et donc avoir des niveaux plus homogènes (ce qui est un gage de sécurité).

Un tableau présentant le contenu des apprentissages par niveau serait affiché en début de séjour pour que chaque élève sache se repérer dans ce qu'il est capable de faire.

Chaque matin, nous afficherions les groupes (refaits tous les soirs) au tableau avec le nom du ou des encadrants pour la journée.

Nous afficherions aussi le circuit ou la zone d'évolution du domaine.

Il faudra se renseigner chaque soir sur la météo et l'état de la neige.

Chaque encadrant sera muni d'un document écrit « protocole sécurité ski » sur lequel figure :

- Les numéros de téléphone de l'établissement, du service des pistes, du poste de secours et de tous les professeurs encadrants.
- Par groupe, la liste des élèves et le numéro de la personne à prévenir en cas d'accident, incident ou autres.
- La conduite à tenir en cas d'accident (PAS, assurances, ...)

Chaque encadrant sera muni d'un kit de premier secours (fourni par Mme Scognamiglio) contenant notamment une couverture de survie.

10 recommandations sécuritaires de l'enseignant pendant la totalité du voyage au ski

- 1- Faire, si possible, des groupes homogènes ; proposer plusieurs difficultés possibles ou tâches différenciées pour gérer l'éventuelle hétérogénéité.
- 2- Connaître le site et ses difficultés. Repérage préalable incontournable concernant les zones d'évolution. Ne pas laisser les élèves en « ski libre ».
- 3- Définir un lieu et une heure de rendez-vous si un élève s'égare.
- 4- En cas d'itinérance, recompter les élèves à chaque arrêt ou désigner un serre file qui ne laisse personne derrière lui.
- 5- Vérifier si les tenues des élèves sont adéquates aux conditions météo (avant le départ).
- 6- Vérifier et régler le matériel : casque/dragonnes/chaussures/fixations.
- 7- Préciser les règles de sécurité avant le départ ; respecter et faire respecter le balisage de sécurité sur le domaine (sens unique, dangers particuliers, ...).
- 8- Tester la glisse en descente le premier, ou envoyer le meilleur élève du groupe.
- 9- Limiter au maximum les temps d'attente statique ; si grand froid, rester près du centre.
- 10- Se munir d'une trousse de premiers secours : couverture de survie, aliments énergétiques, une ou deux paires de gants de rechange, de lunettes de soleil, ...

Les 10 commandements du skieur sont les suivants :

- 1 - Respect d'autrui Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.
- 2 - Maîtrise de la vitesse et du comportement Tout usager des pistes doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.
- 3 - Choix de la direction par celui qui est en amont Celui qui se trouve en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire, il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval.
- 4 - Dépassement Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche, mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.

5 - Au croisement des pistes ou lors d'un départ Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.

6 - Stationnement Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité, en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.

7 - Montée et descente à pied Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.

8 - Respect de l'info, du balisage et de la signalisation L'utilisateur doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.

9 - Assistance Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.

10 - Identification Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès du service de secours et/ou des tiers.

C- Matériel

Les skis, les chaussures, les bâtons et les casques sont loués par des professionnels. Il est possible de changer le matériel tout au long de la semaine en cas de dégradation ou de taille non adaptée.

Nous amenons un grand sac avec plusieurs affaires de ski pour parer à d'éventuels oublis ou à des choix inadaptés. (Masque, gants, pulls, vestes de ski, lunettes, ...).

D- En cas d'accident

Protocole immédiat

En cas d'accident, il faut appliquer ce qu'on appellera le PAS (Protéger, Alerter, Surveiller)

Protéger : Eviter le sur-accident ; baliser la zone (ski en croix) + signaleur si zone à risque (descente rapide avec virage). Isoler du froid (couverture de survie mais aussi dessous la victime pour éviter le refroidissement surtout en position allongée).

Alerter : service des pistes

Surveiller : fonction vitale (circulation, ventilation, PLS si inconsciente)

Protocole avec les organismes ou les assurances

Une fois au poste de secours, il faut prévenir Mme. Stephan puis les parents dès qu'on a des informations concrètes sur l'état de santé de la victime. En cas d'incertitude sur l'état de la victime (fracture ou non, etc...) il est peut-être judicieux d'attendre un peu d'avoir quelques informations complémentaires pour éviter d'inquiéter inutilement la famille.

Il faut ensuite contacter la MAIF (assistance) si la victime a été prise en charge par le service de sécurité des pistes. Ils vont créer un dossier et il faudra communiquer le numéro au secrétariat des pisteurs. Les 2 organismes s'arrangeront alors entre eux (pas d'avance de frais).

Tous les soins complémentaires seront pris en charge par l'assurance des familles. Il faudra alors soit faire l'avance des frais (chéquier de l'AS ???) soit communiquer le numéro d'assurance des parents de la victime.

En cas d'hospitalisation ou de transport chez un docteur et dans la mesure du possible, c'est un professeur non-EPS qui accompagnera la victime.

L'encadrement

- ▣ 6 enseignants
 - M. Amalou (EPS, moniteur national de secourisme PSC1 et GQS)
 - Mme Hugues (EPS)
 - Mme Laubacher (SVT)
 - M. Lostal (HG)
 - M. Macé (EPS)
 - M. Mancini (EPS)

- ▣ Deux moniteurs ESF par demi-journée

LE CHALET : L'EYSSINA

Envie d'évasion et de détente ?

Le chalet l'Eyssina, situé à 50 mètres des pistes vous propose de passer des vacances détentes 100% montagne.

Niché dans son écrin de nature, été comme hiver, Denis Arnoux et son équipe vous propose de passer des vacances sous le signe de la convivialité en toute simplicité.

Les plus du centre :

- Salle de vie commune spacieuse et lumineuse,
- Salle de billard,
- Grande salle de restauration vue sur les pistes,
- Salle de boom pour les enfants et cinéma dans le gîte,
- Terrasse,
- Parc de skis privé

CHALET L'EYSSINA









Les chambres

Rez de chaussé

| | | |
|-----------|---------------------------|--------------|
| Chambre 1 | 6 personnes | |
| Chambre 2 | 6 personnes | 16 couchages |
| Chambre 3 | 2 personnes | |
| Chambre 4 | 2 personnes (infirm erie) | |

Premier étage – Grande aile

| | | |
|------------|-------------|--------------|
| Chambre 5 | 6 personnes | |
| Chambre 6 | 6 personnes | |
| Chambre 7 | 3 personnes | 34 couchages |
| Chambre 8 | 6 personnes | |
| Chambre 9 | 6 personnes | |
| Chambre 10 | 7 personnes | |

Premier étage – Petite aile

| | | |
|--------------|-------------|--------------|
| Chambre 11 | 5 personnes | |
| Chambre 12 | 4 personnes | |
| Chambre 13 | 4 personnes | 23 couchages |
| Chambre 14 | 4 personnes | |
| Chambre 15 A | 4 personnes | |
| Chambre 15 B | 2 personnes | |

Chambre du bas

- CH 1 6 couchages
- CH 2 6 couchages
- CH 3 2 couchages (professeurs)
- CH 4 infirmerie

Grande aile 1er étage (dessus salle resto)

- CH 5 6 couchages
- CH 6 6 couchages
- CH 7 3 couchages (professeurs)
- CH 8 6 couchages
- CH 9 6 couchages (professeurs)
- CH10 7 couchages

Petite aile 1er étage (dessus salon)

- CH 11 5 couchages (professeurs)
- CH 12 4 couchages
- CH 13 4 couchages
- CH 14 4 couchages
- CH 15 (4+2) 6 couchages

Bonne préparation

Denis

- ▣ Aucune mixité dans les chambres
- ▣ Composition affinitaire des chambres (soumis à la validation des profs) dans le respect des règles de fonctionnement (calme, respect des horaires, ...)
- ▣ 4 – 5 maximum par chambre
- ▣ Concours de la meilleure chambre



« LE DAHU »



ÉLÈVES DE LA CHAMBRE :

| JOURS CRITÈRES | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| RESPECT DU SOMMEIL AUTRES | | | | | |
| RANGEMENT DE LA CHAMBRE | | | | | |
| COMPORTEMENT / BRUIT A TABLE | | | | | |
| PONTUALITÉ | | | | | |
| TOTAL | | | | | |
| TOTAL DE LA SEMAINE | | | | | |



LA SEMAINE

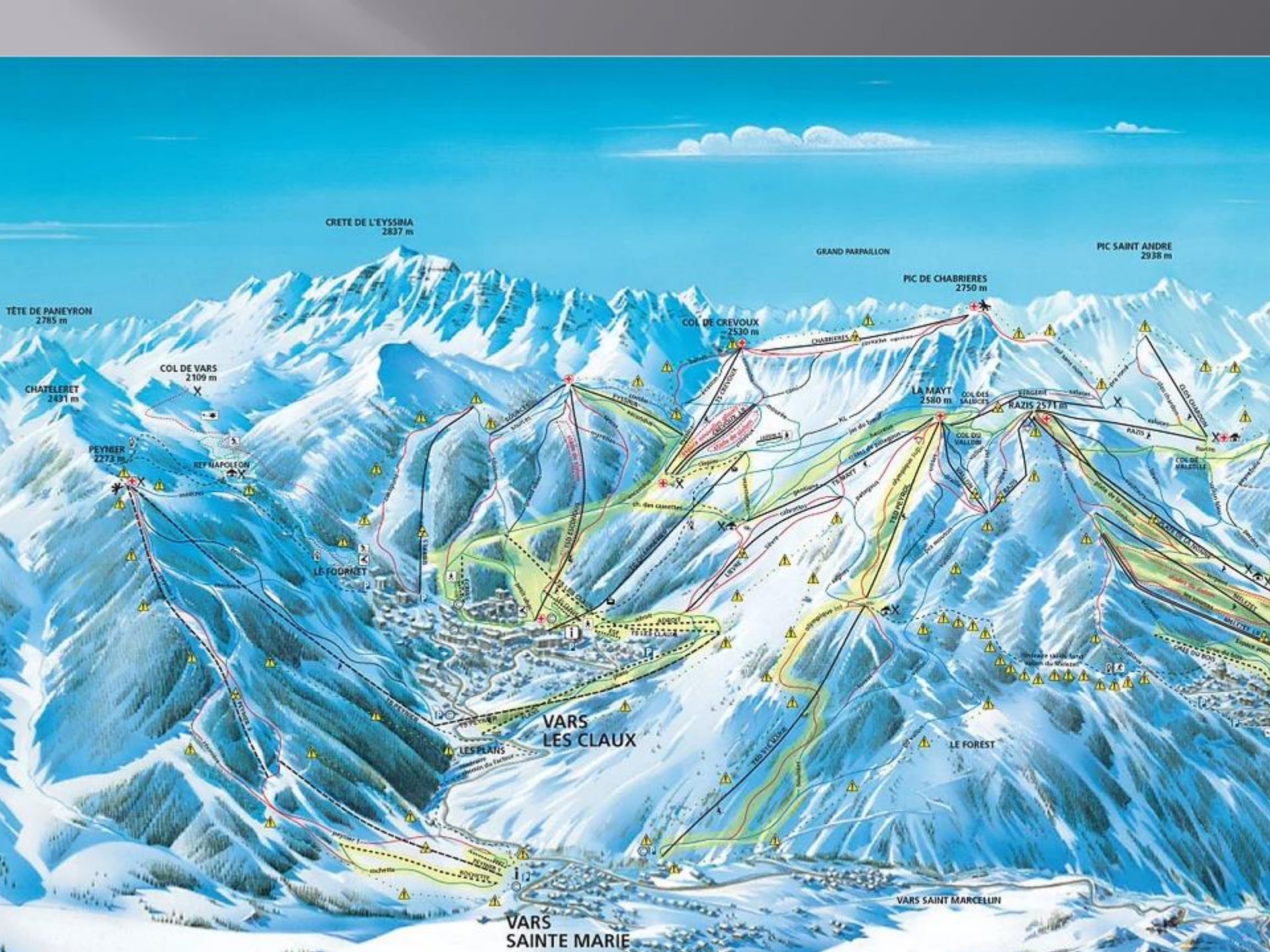
| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| | Petit Déjeuner | Petit Déjeuner | « Grasse matinée » | Petit Déjeuner | Petit Déjeuner |
| | Séance test Constitution des groupes | Ski n°3 | Petit déjeuner + Shopping | Ski n°6 | Ski n°8 |
| | Repas | Repas | Repas | Repas | Repas |
| Départ en début PM | Ski n°2 | Ski n°4 | Ski n°5 | Ski n°7 | Ski n°9 |
| Chambres + matériel | Douches - activités - devoirs | Douches - activités - devoirs | Douches - activités - devoirs | Douches - activités - devoirs | Départ pour Martigues |
| Repas | Repas | Repas | Repas | Repas | Arrivée sur Martigues |
| Règles d'or | Veillée - Jeux | Boum | Blind test | Soirée Times up | |

UNE JOURNEE TYPE

- ▣ Réveil à 7h25
- ▣ Petit déjeuner à 7h30 au chalet
- ▣ Départ pour le ski vers 08h45
- ▣ Repas au chalet ou sur les pistes vers 12h00
- ▣ Départ pour le ski vers 14h00
- ▣ Retour au chalet vers 16h30 : goûter, douches, devoirs, activités, jeux, ...
- ▣ Repas vers 19h00
- ▣ Veillée vers 20h30
- ▣ Coucher vers 21h30 – 22h00

L'organisation pendant le ski

- ▣ Encadrement par les profs d'EPS et les moniteurs ESF
- ▣ Groupes de 10 maximum (constitués après le test du lundi matin ET évolutifs sur la semaine)
- ▣ Pas de ski libre
- ▣ 9 séquences de ski avec investissement total indispensable pour progresser
- ▣ Liaison Vars – Risoul rouverte cet hiver !
- ▣ Passage de niveaux pour les débutants ???



CRETE DE L'EYSSINA
2837 m

GRAND PAPAILLON

PIC SAINT ANDRE
2938 m

TÊTE DE PANAYRON
2785 m

PIC DE CHABRIERES
2750 m

COL DE VARS
2109 m

COL DE CREVOUX
2530 m

LA MAYT
2580 m

CHATELERET
2431 m

PEYBER
2273 m

REF NAPOLEON

LE FOURNET

VAR
LES CLAUX

LES PLANS

LE FOREST

VAR
SAINT MARIE

VAR SAINT MARCELLIN

Le « trousseau »

LE TROUSSEAU POUR LE SEJOUR AU SKI

- Une combinaison de ski ou un pantalon de ski + veste (Anorak)
- Bonnet + gants + écharpe
- Une paire de gants de ski imperméable
- Des chaussettes de ski
- Des lunettes de soleil ou un masque de ski
- De la crème solaire et un stick pour les lèvres
- 2 sous pulls cols roulés ou sweat
- Des collants si votre enfant est frileux
- 2-3 pulls en laine
- 6-7 tee-shirts
- 1 Pyjama
- 1 paire de baskets, de boots et des pantoufles
- 1 survêtement + 1 jean
- Caleçons ou slips, culottes et chaussettes pour 6 jours
- Du matériel pour travailler et faire ses devoirs
- 1 grande serviette de toilette + 1 trousse de toilette Complète
- Une tablette de chocolat noir pour M. Amalou



Pour suivre le séjour !

**Séjour à Vars 2024 - Collège Marcel Pagnol -
Martigues** (du 11/02 au 16/02/2024)
avec Vincent Macé




Suivez votre enfant tout au long du séjour !

C'est gratuit, simple et sécurisé.


Pour le séjour de votre enfant, nous avons ouvert un journal de bord sur Internet afin de vous communiquer les informations de dernière minute ainsi que les nouvelles sur le déroulement du séjour.

Pour le consulter, c'est très simple :

1. Rendez-vous sur www.ondonedesnouvelles.com avec votre navigateur préféré.
2. [Connectez-vous](#) ou [inscrivez-vous](#) en indiquant votre e-mail et votre mot de passe personnel. Si vous avez plusieurs enfants, une seule inscription est nécessaire.
3. Enregistrez votre code parents ou enfant (celui ci ne vous sera plus utile ensuite), et voilà ! 

 Code parents : **j8mj9xzb**

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse dans ce journal, merci de nous le signaler.

 Besoin d'aide ? L'équipe de OnDonneDesNouvelles est à votre disposition sur www.ondonedesnouvelles.com/help
OnDonneDesNouvelles est conforme au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Infos complémentaires

- ▣ Téléphones portables autorisés de 18h00 à 19h00 et après le repas jusqu'à 21h30 (sauf exception),
- ▣ Régime alimentaire à préciser si non fait sur la fiche d'inscription
- ▣ Si traitement médical, le préciser au moment du départ à M. Macé
- ▣ Si enfant malade pendant le séjour, remboursement à effectuer dès le retour du car le vendredi soir.
- ▣ Ne pas donner trop d'argent de poche

Infos complémentaires suite

- ▣ Notez les initiales de votre enfant sur les étiquettes des affaires de ski (gants, boots, masque, ...). Les élèves ont souvent les mêmes et ne les reconnaissent pas !
- ▣ Une réunion rapide aura lieu pendant une récréée avec vos enfants la semaine du 5 février pour leur donner les dernières informations !
- ▣ Voici le numéro de téléphone portable du collègue que nous aurons avec nous :

07 72 45 51 16

La photo de groupe 2023



Questions diverses



▣ N'oubliez pas :

- De signer la fiche de présence
- De partir avec la fiche « trousseau »
- De prendre l'invitation
« ondonedesnouvelles.com »

MERCI POUR VOTRE PRESENCE !